

Formation de formateur AIPR - Formation



OBJECTIFS - APTITUDES & COMPETENCES

Être capable d'animer des sessions de formations traitant du Décret Anti Endommagement pour les 3 catégories : Concepteur, encadrant et opérateur

Compétences visées

Connaître la réforme, les obligations et responsabilités
Connaître le décret anti-endommagement (et les textes liés), sa mise en oeuvre et savoir utiliser les documents CERFA employés
Approfondir ses connaissances du Guide Technique
Connaître les types de réseaux concernés
Être capable d'identifier les risques métier
Savoir préparer ses futurs stagiaires à l'examen par QCM en vue de leur obtention de l'AIPR
Être capable d'animer une formation AIPR

PUBLIC

Formateurs techniques des organismes de formation, vacataires, agents de collectivités ou d'entreprises désirant devenir formateur AIPR
Accessibilité aux personnes en situation de handicap à la formation
Votre référent handicap au 01.56.88.29.71

MODALITÉS

Durée : 14 heures.

Nombre de participants de 8 à 10 participants maximum et 1 participant minimum.

Périodicité de la formation : Les formations sont à renouveler tous les 60 mois (recommandé).

Formations en présence physique uniquement (Pas de FOAD)

PRÉ-REQUIS

Le stagiaire est un formateur expérimenté, confirmé en pédagogie qui maîtrise la langue française.

Il connaît le domaine et les activités associées aux travaux à proximité des ouvrages.

Pour l'examen par QCM, chaque stagiaire devra présenter une pièce d'identité valide au formateur

Textes officiels

En application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux

Programme détaillé

1- Le décret anti-endommagement et les arrêtés d'application en rapport :

Les documents CERFA et leur utilisation : DT-DICT, ATU, constat contradictoire, ...

Les exigences du décret pour les différents acteurs : l'entreprise, l'exploitant et le maître d'ouvrage.

Les classes de précisions des ouvrages (A, B, C).

Définitions _ Glossaire

2 - La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)

3 - Le guide technique :

Les recommandations et les prescriptions techniques usuelles

Les types de réseaux concernés (DT _ DICT)

DT suivie d'une DICT _ Préparation du projet et préparation des travaux

DT-DICT conjointes _ « Régime simultané »

Les cas de dispense

Les pages sensibles du guide technique.

La compréhension des normes.

4 - L'exécution des travaux

Le marquage-piquetage

Cas particulier des travaux urgents - « ATU »

L'Application du « guide technique »

La reconnaissance sur le terrain

En cas de dommage, d'arrêt de chantier...

5 - La structure et l'architecture des ouvrages.

Les normes cartographiques associées aux différents réseaux et affleurants.

Les investigations complémentaires : les différentes techniques de détection intrusives ou non.

Les risques associés aux travaux à proximité des réseaux : accidents sur ouvrages électriques, accidents sur ouvrages gaz.

6 - La compréhension des questions du QCM traitant des DCE (Dossier de Consultation des Entreprises).

7 - Passage de l'examen par QCM niveau Concepteur

(Pour l'examen sur nos tablettes, le client devra mettre à disposition un accès au réseau internet par Wi-Fi)

Moyens d'encadrement

Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.

Méthodes pédagogiques mobilisées

Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'un certificat de compétence délivré par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.

Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Moyens techniques

Tablettes individuelles pour passer les tests si besoin

Modalités d'évaluations

Les acquis sont évalués par un examen de compétences QCM accessible sur une plate-forme dédiée

Modalités d'accès

En inter, les inscriptions sont possibles jusqu'à 48 heures ouvrées avant le début de la formation (sous réserve de places disponibles) et en intra, nous sommes en mesure de répondre de manière très réactive (en 48h selon disponibilité).

Documents délivrés

Une attestation de fin de formation est remise au stagiaire à l'issue de la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non, ou en cours d'acquisition.

Attestation de formation adressée au signataire de la convention.

Tarifs

Voir dans l'item "Description" du site internet www.cepim.fr